Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260402-04022026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 mars 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : M. Fabrice BIZETTE par Mme Marie CARESMEL.
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Madame Charlotte FAILLÉ comme secrétaire.

Délibération n° 04-02-2026
Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L.1414-2 ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,
Considérant que l'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après appel à candidature, une liste a été déposée :
Sont candidats au poste de titulaire :

- FAILLE Charlotte
- BIZETTE Fabrice
- ALIX Cédric

Sont candidats au poste de suppléant :

- ESNAULT Nicolas
- FILY Quentin
- GUILHEM Sandrine

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260402-04022026-DE

Le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à bulletin secret. Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 19
À déduire (bulletins blancs et nuls) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19

Sont donc désignés en tant que
Membres titulaires :

- FAILLE Charlotte
- BIZETTE Fabrice
- ALIX Cédric

Membres suppléants :

- ESNAULT Nicolas
- FILY Quentin
- GUILHEM Sandrine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
PROCLAME élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus,
PRECISE que la commission sera convoquée par le Maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.